

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 26 novembre 2025

**DEL\_20251126\_14**

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 20  
De votants 23

Objet :

**Dénomination provisoire de la desserte alternative**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**27 novembre 2025**

Et que la convocation avait été faite le  
**19 novembre 2025**

- 29**  
**20** L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre  
**23** Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE  
Jean-Louis LELIEVRE (arrivé à 19h16) - Laurence FREMINET  
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER (départ à 19h45) - Hervé MORICE  
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND  
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT  
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS  
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT  
Françoise HAFFRAY

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET (arrivé à 19h16)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE (départ à 19h45)
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Brieg PICAULT
- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence DUPONT

**Absents :** David PELON - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS  
Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Jessica NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La CARENE a créé une voie de contournement entre le rond-point proche de la gare de Montoir de Bretagne et la zone d'activité des Forges à Trignac. S'agissant d'une voie communautaire, il reviendra à la CARENE de lui attribuer un nom en accord avec les villes de Trignac et Montoir de Bretagne.

De manière transitoire, et afin de rédiger l'arrêté d'ouverture à la circulation de la partie urbaine réalisée entièrement, il est proposé de la dénommer « desserte alternative » jusqu'à finition des travaux sur la partie Pré Neuf.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 19 novembre 2025

Acte publié et certifié exécutoire le 05/12/2025

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 044-214402109-20251126-DEL\_20251126\_14-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver la dénomination de la voie : **DESSERTE ALTERNATIVE**
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 03/12/2025 Préfet le :  
Reçu en préfecture le 03/12/2025 Préfet le :  
Publié en Mairie le : **510**  
ID : 044-214402109-20251126-DEL\_20251126\_14-DE